

SEANCE DU 26 MARS 2009

PRESENTS : M. GRENET, Président ; MM. BOROTRA, ESPILONDO, LABAYLE, Christian MILLET-BARBÉ, GRENADE, Vice-Présidents ; MM. PAUL-DEJEAN, POMMIEZ, DAUBAGNA, Mmes JARRAUD-VERGNOLLE, BISAUTA, MM. ABEBERRY, ROUX, Jacques VEUNAC, LAFITE, Mme GIBAUD-GENTILI, Conseillers Titulaires ; Mme CASTEL, M. LACASSAGNE, Mme DURRUTY, MM. DOMÈGE, CÉLAN, Conseillers Suppléants.

ABSENTS OU EXCUSES : MM. Michel VEUNAC, MONDORGE, Vice-Présidents ; MM. VOISIN, ETCHEGARAY, BRISSON, GOUFFRANT, LOZANO, Mme CONTRAIRES, Conseillers Suppléants ; Mmes PRADIER, GETTEN-PORCHÉ, M. POUEYTS, Mmes LANNEVERE, DESTRUHAUT, MM. CAZAUX, CAUSSE, Conseillers Suppléants.

PROCURATIONS : M. Michel VEUNAC à M. ABEBERRY ; M. VOISIN à M. CÉLAN ; M. ETCHEGARAY à Mme BISAUTA ; M. BRISSON à M. DOMÈGE ; M. GOUFFRANT à M. MILLET-BARBÉ ; M. LOZANO à M. POMMIEZ ; Mme CONTRAIRES à M. BOROTRA.

SECRETARE DE SEANCE : Mme GIBAUD-GENTILI.

O/J N° 12 - RESSOURCES - FINANCES.

BUDGET PRIMITIF 2009 - BUDGET ANNEXE DES ZONES D'AMENAGEMENT.

Monsieur BOROTRA présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Le projet de Budget Primitif 2009 des Zones d'Aménagement, incluant la reprise des résultats 2008, s'établit comme suit :

BUDGET ZONES	DEPENSES (€)	RECETTES (€)
Investissement	629 772,37	629 772,37
Fonctionnement	2 373 850,20	2 373 850,20
TOTAL	3 003 622,57	3 003 622,57

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus, et le présent extrait certifié conforme au registre.

Certifié exécutoire.

Transmis à la Sous-Préfecture

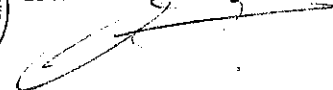
de Bayonne le 01 AVR. 2009

Affiché le 01 AVR. 2009



P/Le Président,

Le Vice-Président-Délégué,



I. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

La section de fonctionnement du budget primitif 2009 des zones d'aménagement peut être caractérisée ainsi :

Fonctionnement €	Dépenses	Recettes
Résultats 2008	29 878,64	1 752 500,16
Coût production	185 308,40	
Cessions		278 342,49
Dépenses imprévues	124 000,00	
Subventions	1 475 026,97	41 599,15
Déstockage/stockage	443 536,19	185 308,40
Bascule encours	116 100,00	116 100,00
TOTAL	2 373 850,20	2 373 850,20

Reprise des résultats 2008

Le budget zones est l'agrégation du budget de chacune des zones.

Apparaissent tant des résultats positifs pour Hausquette (1,559 M€) et Aritxague (0,193 M€) qu'un résultat négatif pour Donzacq (- 0,030 M€), pour un excédent global de 1,722 M€.

Coût de production des zones

Les dépenses réelles correspondent au coût de production des zones en cours d'aménagement (achat de foncier, études, travaux), en HT, auquel s'ajoutent les charges de personnel.

Trois zones existantes sont concernées en 2009 (en HT) :

- Hausquette : foncier pour 10.000 €, études et travaux pour 42.038 € ;
- Aritxague : travaux de finition pour 48.000 €, honoraires pour 2.000 € ;
- Donzacq : travaux de finition pour 30.000 €, honoraires pour 2.000 €.

Les charges de personnel, estimées à 51.000 €, sont ventilées à parts égales entre les zones en activité.

Cessions de terrains

Le produit des cessions de terrains aménagés, pour 0,278 M€ HT, comprend :

- le solde des versements du Programme d'Aménagement d'Ensemble de Donzacq pour 47.227 € ;
- le dernier lot d'Aritxague, à savoir le lot n°4, pour 231.115 € ; la cession de ce lot permettant de clôturer comptablement la zone.

Ecritures d'équilibre et subventions

L'excédent de clôture dégagé par la zone d'Aritxague permet le reversement au budget principal d'une somme de 29.676 € (prévue en recettes du budget principal 2009).

Inversement, il est nécessaire de prévoir une subvention d'équilibre du budget principal de 31.701 € pour financer les derniers travaux et honoraires de Donzacq.

Est également prévue en recettes, la perception d'une partie de la subvention de l'Etat au titre du portage foncier social d'Hausquette (9.898 € sur 49.490 € alloués).

Enfin, l'excédent provisoire constaté en fonctionnement sur Hausquette nécessite de prévoir l'inscription de 1,569 M€ pour l'équilibre, dont 0,124 M€ en dépenses imprévues.

Mouvements d'ordre

Les dépenses et recettes d'ordre correspondent aux écritures comptables relatives aux mouvements de stockage (recettes) ou de déstockage (dépenses), suivant la production et les cessions de terrains, ainsi qu'à la bascule comptable des terrains en cours d'aménagement en terrains aménagés.

II. LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Investissement €	Dépenses	Recettes
Résultats 2008	0,00	927,78
Avances / emprunts	328 363,97	69 208,40
Stockage/déstockage	185 308,40	443 536,19
Bascule encours	116 100,00	116 100,00
TOTAL	629 772,37	629 772,37

10409
P. BAY

Reprise des résultats 2008

Le solde d'investissement positif repris de 2008 correspond à l'excédent dégagé par la zone d'Aritxague.

Avances du budget principal

La clôture prévue de la zone d'Aritxague permet de rembourser la totalité des avances existantes (328.364 €).

Le besoin d'avances nouvelles s'élève à 69.208 € concernant principalement Hausquette.

Mouvements d'ordre

Les dépenses et recettes d'ordre correspondent aux écritures comptables relatives aux mouvements de stockage ou de déstockage, évoqués dans la section de fonctionnement, mais en sens inverse.

III. VOTE

Au vu de ces explications, le Conseil Communautaire est invité à voter le Budget Primitif des Zones d'Aménagement pour l'exercice 2009, selon le document budgétaire joint.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ